

RÉSOLUTION

XX^e Sommet de la *Francophonie* : le CESE soutient le rôle des *Outre-mer* dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone

RAPPORTEURES

Caroline Donge et Sabine Roux de Bézieux

OCTOBRE 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité


cese
Conseil économique
social et
environnemental

2026-003
NOR : CESL1100003X
Mercredi 28 octobre 2026

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2026-2031
Séance du 28 octobre 2026

**XX^e Sommet de la
Francophonie : le CESE
soutient le rôle des
Outre-mer dans leurs
bassins régionaux et
l'implication de leurs
sociétés civiles au sein de
l'espace francophone**

Résolution du Bureau du Conseil
économique, social et environnemental

Rapporteuses :
Caroline Donge
Sabine Roux de Bézieux

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son Bureau en date du 6 octobre 2026 en application de l'article 3 de l'ordonnance no 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le Bureau a confié à la délégation aux Outre-mer la préparation d'une résolution XX^e Sommet de la Francophonie : le CESE soutient le rôle des Outre-mer dans leurs bassins régionaux et l'implication de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone. La délégation aux Outre-mer, présidée par Mme Maymounati Moussa, a désigné Mmes Caroline Donge et Sabine Roux de Bézieux comme rapporteuses.

sommaire

SYNTHÈSE	4
PARTIE I - EXPOSÉ DES MOTIFS	8
Un XX^e Sommet de la Francophonie centré sur la paix et le développement durable dans la zone Asie Pacifique	5
I. Outre-mer et Francophonie, une position privilégiée, des valeurs incarnées	6
II. Des enjeux ultramarins qui croisent ceux des pays de la Francophonie	7
A. Plurilinguisme et pluriculturalisme : des valeurs partagées	7
B. Les Conseils économiques et sociaux (CES), acteurs de terrain de la coopération régionale au sein de l'espace francophone	9
C. La prise en compte du risque climatique, un objectif porté par les Outre-mer au sein de l'espace francophone	10
D. Les Outre-mer en zone Asie-Pacifique, acteurs clés de la Francophonie	11
PARTIE II. RÉOLUTION	12
I. Valoriser l'apport des Outre-mer en faveur de la Francophonie	12
II. Soutenir le rôle des sociétés civiles francophones et leur dynamisme dans les Outre-mer	16
Déclarations des groupes	18
Scrutin	36
Annexes	38

Synthèse

Le prochain Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui se tiendra mi-novembre 2026 au Cambodge, représente un temps fort et permet ainsi au Conseil économique, social et environnemental (CESE) de rappeler la place stratégique des Outre-mer et le rôle déterminant de leurs sociétés civiles, atouts majeurs du rayonnement de la France dans l'ensemble des bassins maritimes et au sein de la Francophonie.

Comme l'a déjà évoqué le CESE au fil de ses travaux consacrés à la Francophonie¹, les Départements et régions d'outre-mer et les Collectivités d'outre-mer (DROM-COM) en sont des illustrations qu'il convient de valoriser pleinement et rendre plus opérationnelles.

Par leur action dans des coopérations régionales, les collectivités locales et les sociétés civiles ultramarines sont des acteurs clés de la Francophonie. Le CESE entend soutenir leur dynamisme.

Incarnations du plurilinguisme et du pluriculturalisme, valeurs cardinales qu'ils vivent au quotidien, les territoires ultramarins se caractérisent également par une forte exposition aux risques naturels et aux effets du changement climatique. Les expériences acquises en matière de prévention, d'adaptation et de reconstruction peuvent constituer un socle de coopération avec les autres territoires de l'espace francophone confrontés à des défis similaires.

Compte-tenu du thème principal de ce sommet, centré sur la zone Asie Pacifique, la résolution portera principalement sur le rôle des trois territoires ultramarins français du bassin Pacifique.

¹ 2024_12_francophonie.pdf

2021_01_francophonie.pdf

2018_01_francophonie.pdf

Partie I : Exposé des motifs

Un XX^e Sommet de la Francophonie centré sur la paix et le développement durable dans la zone Asie Pacifique

Du 14 au 16 novembre 2026 se tiendra au Cambodge à Phnom Penh, le XX^e Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), plus haute instance de l'Organisation qui réunit notamment les chefs d'État et de Gouvernement de ses membres de l'Organisation tous les deux ans².

Après le Sommet de Villers-Cotterêts organisé en France en 2024, le XX^e Sommet de la Francophonie se tiendra au Cambodge, autour du thème retenu par l'OIF en concertation avec le pays hôte, « **Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable** ». Cette rencontre offrira l'occasion de renforcer les coopérations francophones en faveur de la paix, de la stabilité et du développement durable. Ce sujet reflète parfaitement l'histoire, la reconstruction étatique et la transition économique, sociale et institutionnelle de ce pays. À travers cet événement, le roi du Cambodge, Norodom Sihamoni, a ainsi déclaré que « le Cambodge [souhaitait] réitérer son adhésion aux valeurs de la Francophonie, tout en espérant « **pouvoir partager avec les autres mondes**

francophones les singularités de la Francophonie en Asie-Pacifique ». Pour les chefs d'État et de gouvernement des quatre continents réunis à l'occasion du Sommet, il s'agira, sans attendu politique formel, de dresser une **feuille de route commune face aux défis mondiaux liés à la paix et au développement durable**.

Dans l'enceinte de l'OIF, ses 53 membres de plein droit, auxquels s'ajoutent 5 membres associés (dont la **Nouvelle-Calédonie** depuis 2016) et 32 membres observateurs (dont la **Polynésie française** depuis 2024), constituent la Francophonie³. L'espace francophone est présent sur les **cinq continents et l'ensemble des océans** et rassemble environ 396 millions de locuteurs et locutrices du français, langue principale ou secondaire, dans le monde (source OIF). L'Organisation est née, hors de la France et à la fin des années 1960, sur l'initiative de figures politiques majeures⁴ qui ont porté ce projet. Ces dirigeants ont souhaité s'approprier la langue française et l'utiliser comme marqueur commun et vecteur de liens forts en faveur d'une coopération technique avec la France

² La réunion des chefs d'État et de Gouvernement se tiendra les 15 et 16 novembre 2026, tandis que de nombreux événements dont la FrancoTech ou le Village de la Francophonie, témoignant de la vitalité de l'écosystème francophone, se dérouleront du 14 au 16 novembre 2026.

³ <https://www.francophonie.org/90-etats-et-gouvernements-125>

⁴ L'ancien président de la République du Sénégal, Léopold Sedar Senghor, l'ancien président tunisien Habib Bourguiba, l'ancien roi du Cambodge Norodom Sihanouk.

et entre leurs pays et régions respectifs⁵.

Dans la zone Asie-Pacifique, quatre pays sont membres de plein droit de l'OIF : le Vietnam, le Laos, le Cambodge et le Vanuatu. La Thaïlande et la Corée du Sud sont observateurs. Comme mentionné, la Nouvelle-Calédonie est membre associé

et la Polynésie française membre observateur. Dans cette région, majoritairement anglophone pour le **bassin Pacifique**, et marquée par une intensification des rivalités géopolitiques, **la Francophonie offre un cadre complémentaire de dialogue, de coopération culturelle, universitaire et économique.**

I. OUTRE-MER ET FRANCOPHONIE, UNE POSITION PRIVILEGIÉE, DES VALEURS INCARNÉES

Grâce aux départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer (DROM COM), la France est présente sur tous les océans⁶. Ces territoires entretiennent leurs propres relations avec leurs nombreux voisins membres de l'OIF, par le biais de la coopération régionale⁷, ou par les programmes institutionnels tels que ceux mis en œuvre par l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

L'implantation géographique des territoires français, leur connaissance des réalités régionales, leurs réseaux institutionnels, universitaires, économiques et culturels ainsi que leur appartenance à différents espaces de coopération font des Collectivités d'outre-mer des actrices privilégiées de l'espace francophone. **Dans le bassin**

Pacifique, la collectivité d'Outre-mer à statut spécifique (sui generis) de **Nouvelle-Calédonie**, ainsi que les COM de **Polynésie française** et de **Wallis et Futuna**, sont **des acteurs importants de la Francophonie dans un espace largement anglophone** : sur environ 4,7 milliards d'habitants, la part de locuteurs et locutrices de français ne dépasse pas 0,3 % de la population.

Au-delà du Pacifique, la France est également présente dans les autres bassins régionaux, dans l'océan Indien avec Mayotte et La Réunion, dans le bassin Atlantique avec Saint Pierre et Miquelon, aux Antilles avec la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, tandis que la Guyane s'inscrit dans son environnement sud-américain. Ces territoires, points d'ancrage dans leurs bassins régionaux

⁵ La Convention de Niamey de 1970 marque la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), qui deviendra l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) en 1998, puis l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005. La Déclaration de Bamako, adoptée en 2000, constitue quant à elle un texte de référence pour la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme au sein de l'espace francophone.

⁶ Les DROM COM représentent 97 % de la zone économique exclusive (ZEE) de la France.

⁷ En vertu de la loi Letchimy de 2016, les DROM-COM disposent de prérogatives étendues en matière de coopération régionale.

respectifs, sont tout aussi actifs dans leurs enceintes de coopération régionale comme la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour les Antilles et la Guyane ou la Conférence de coopération régionale de l'océan Indien

pour la Réunion et Mayotte. La stratégie d'influence française au sein de l'espace francophone gagnerait à prendre toujours mieux en compte ces réalités régionales, en s'appuyant sur les Outre-mer.

II. Des enjeux ultramarins qui croisent ceux des pays de la Francophonie

A. Plurilinguisme et pluriculturalisme : des valeurs partagées

La promotion des langues régionales, du plurilinguisme, la valorisation des cultures et des coutumes locales constituent des principes cardinaux pour l'OIF. Ces valeurs sont portées en coopération avec ses membres et d'autres organisations internationales telles que l'UNESCO. La Convention de l'UNESCO de 2005 sur « *la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* » instaure d'ailleurs un cadre de coopération entre l'OIF et l'organisation onusienne.

La France présente un paysage linguistique riche et en partie méconnu, lié à son histoire. C'est cette réalité que le Parlement a d'ailleurs consacrée en insérant dans la Constitution, le 23 juillet 2008, un article 75-1, qui porte que « *les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ». En effet, sur les 75 langues reconnues comme « langues de France », 54 proviennent des territoires d'Outre-mer, dont 35 dans le seul bassin Pacifique⁸. En Polynésie française, sept langues polynésiennes sont officiellement reconnues et réglementées (tahitien, marquisien, pa'umotu, mangarévien, austral,

ra'ivavae et rapa). En Nouvelle-Calédonie s'articulent 28 langues kanak réparties en plusieurs groupes géographiques et coutumiers. Enfin, à Wallis-et-Futuna, deux langues vernaculaires principales sont reconnues et représentées localement (le wallisien et le futunien). Comme le CESE l'avait souligné dans son avis de juin 2019⁹ consacré aux langues des Outre-mer, celles-ci appartiennent en partage à l'humanité. Leur transmission repose pour une large part sur les associations culturelles et d'éducation populaire, qui les font vivre bien au-delà de l'école.

L'histoire de ces territoires a façonné la diversité culturelle des Outre-mer. Néanmoins, leur position géographique influence leur quotidien du fait des **interactions économiques, sociales et culturelles** qu'ils entretiennent dans leurs bassins respectifs. Cette diversité culturelle constitue également un levier de citoyenneté active au niveau local. Dans de nombreux territoires ultramarins, les associations, structures d'éducation populaire, acteurs culturels et mouvements de jeunesse contribuent à transmettre les langues, à favoriser le

⁸ Langues de France des Outre-mer, Cairn Info, septembre 2021
⁹ 2019_16_langues_regionales_outremer.pdf

dialogue interculturel et à renforcer la cohésion sociale.

Plusieurs programmes, mis en place au sein de la Francophonie, ciblent particulièrement la défense du plurilinguisme, de la **diversité culturelle**, la promotion des langues et cultures régionales et la coopération scientifique, parmi ceux-ci :

- les **programmes éducatifs et de recherche mis en œuvre par l'AUF** pour faciliter les mobilités étudiantes, la formation d'enseignants ou la coopération scientifique et, qui intègrent pleinement les universités des Antilles, de la Guyane, de La Réunion ou encore de la Nouvelle-Calédonie à l'ensemble de l'espace francophone ;
- le fonds **La Francophonie avec Elles**, auquel postulent des associations de femmes ultramarines et qui permet de les soutenir dans des projets favorisant leur autonomie et le développement de leurs activités locales ;
- les aides à la mobilité des artistes à travers l'appel à projets annuel de l'OIF **Soutien à la mobilité des artistes et circulation des biens culturels** ;
- les formations certifiantes en ligne, portant par exemple sur la **découvrabilité¹⁰ et les politiques culturelles à l'heure du numérique**, l'OIF étant, de longue date, sensibilisée aux enjeux liés aux contenus numériques et à leur impact tant sur l'usage de

la langue que sur les cultures francophones ;

- les **Jeux de la Francophonie**, grand événement culturel organisé par l'OIF, qui donne la possibilité aux athlètes et artistes de participer, et dans le cas de la **Nouvelle-Calédonie**, d'y envoyer sa propre délégation, valorisant ainsi directement ses spécificités culturelles et autochtones à l'international. Pour les prochains Jeux de la Francophonie à Erevan en Arménie en juillet 2027, la **Polynésie française**, qui y participera pour la première fois, a ainsi lancé des détectations ciblées pour intégrer de jeunes talents dans des disciplines urbaines et intellectuelles, notamment le *break dance* et les échecs. Pour ces deux territoires du Pacifique, briller aux Jeux de la Francophonie s'inscrit souvent dans une trajectoire d'élite qui lie les compétitions nationales françaises, les événements francophones, et les Jeux du Pacifique.

La Francophonie est ainsi à la fois un puissant outil de liens entre pays ou régions francophones entre eux et un vecteur de promotion de ses valeurs au sein des différents bassins régionaux dans lesquels les membres de la Francophonie sont implantés. Les Outre-mer français y jouent un rôle déterminant.

¹⁰ La découvrabilité des contenus numériques en français étant notoirement plus faible que celle des contenus en anglais (au premier chef en raison de leur volume plus restreint)

B. Les Conseils économiques et sociaux (CES), acteurs de terrain de la coopération régionale au sein de l'espace francophone

La place des sociétés civiles organisées représente aussi un principe partagé entre Francophonie et territoires ultramarins. Outre son réseau étendu d'acteurs et opérateurs institutionnels¹¹, la Francophonie prend corps à travers une **multitude d'acteurs** associatifs, économiques ou syndicaux. Parmi ceux-ci figurent notamment : le Réseau international pour la Jeunesse francophone, la Conférence des **organisations internationales non gouvernementales** (OING) de la Francophonie, organisée par l'OIF, le Comité syndical francophone de **l'éducation et de la formation** ; l'Alliance pour le **patronat francophone**, le **Réseau francophone pour l'égalité et les droits des femmes** né à l'issue du Sommet de Villers-Cotterêts ; le **réseau de la Francophonie syndicale de la Confédération Syndicale Internationale** (CSI). Ces espaces de dialogue contribuent également à renforcer la participation citoyenne, la qualité du débat public et l'association

des populations aux décisions qui concernent leur avenir. Dans un contexte de transitions écologiques, sociales et numériques, cette **capacité de mobilisation citoyenne** constitue un **facteur de résilience démocratique**.

D'avantage que l'échelon politique, l'ensemble de ces structures anime ainsi au quotidien la coopération au sein de l'espace francophone. **L'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)** rassemble les structures ad hoc en matière de gouvernance démocratique et de représentation de la société civile organisée au sein des pays concernés. Le CESE en assure le Secrétariat général et y promeut, aux côtés de ses partenaires francophones, **les enjeux de développement durable, de représentation des corps intermédiaires dans l'espace public et de participation citoyenne**.

Travaillant en étroite coopération avec les conseils économiques et sociaux (CES)

¹¹ En vertu de la Charte de la Francophonie, quatre structures sont reconnues en tant qu'opérateurs de la Francophonie : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF sise à Montréal) ; la chaîne de télévision TV5 Monde ; l'Association internationale des maires francophones AIMF ; l'Université Senghor d'Alexandrie.

Ces structures dotées d'un budget total d'un peu plus de 160 millions d'euros au total (source OIF) dont 110 millions pour la chaîne TV5 Monde.

L'OIF a en outre mis en place des structures ad hoc, par exemple l'Institut francophone pour le développement durable de Québec ou le Réseau international de la jeunesse francophone.

Parallèlement sont considérés comme instances de la Francophonie, les Conférences ministérielles, par exemple la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports. Enfin les « acteurs et partenaires institutionnels » de la Francophonie sont l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les 16 réseaux institutionnels de la Francophonie, par exemple dans le domaine juridique (Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune) ou dans le domaine des droits de l'Homme (association des ombudsmen et médiateurs francophones).

des DROM COM¹², régulièrement sollicités pour enrichir ses travaux, le CESE représente un relais, tant sur le plan national qu'au sein de l'UCESIF. Sur la **gestion de la ressource en eau ou de la montée des eaux**, thème de coopération et de préoccupation majeure de tous les membres de l'UCESIF, la **position portée par les CES ultramarins**, confrontés de longue date à ces enjeux, devenus prégnants dans l'espace francophone, est par exemple **de plus en plus entendue**.

Les CES ultramarins sont intégrés à d'autres institutions de leur bassin respectif. C'est le cas du Conseil économique, social, environnemental et culturel de Martinique (CESECEM) au sein de la **CARICOM** ou bien du Conseil économique, social et environnemental régional (**CESER de La Réunion**) qui participe activement aux réflexions menées dans le cadre de la **Conférence de coopération régionale de l'océan Indien**.

C. La prise en compte du risque climatique, un objectif porté par les Outre-mer au sein de l'espace francophone

L'exposition au risque climatique est une autre spécificité commune des Outre-mer, partagée avec de nombreux membres de l'OIF, dont les **petits États insulaires en développement (PEID, ou Small Island Developing States – SIDS)** ou encore les pays d'Asie du Sud-Est dont le Cambodge. Le thème du sommet **combine avec justesse développement durable et maintien de la paix**. Dans de nombreuses zones du monde, les deux sujets sont indéniablement corrélés à des enjeux comme celui des réfugiés climatiques, de l'accès à l'eau douce, de la protection des espaces

maritimes et de la pêche durable. La période récente a montré, au plan multilatéral, les avancées réalisées grâce à l'alliance de plusieurs pays, qui sont, par ailleurs, souvent membres de l'OIF : une approche renouvelée du **financement du développement** qui a émergé à l'occasion du Sommet de Paris pour un nouveau « **Pacte financier mondial** » en 2023 et qui porte une restructuration des institutions financières internationales ; la **Coalition pour la haute ambition en matière de lutte contre la pollution plastique** organisée autour du Rwanda

¹²Les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) de La Réunion et de la Guadeloupe ; le Conseil économique, social et environnemental de Mayotte (CESEM) Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECE) de Guyane ; Le Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (CESECEM) de Martinique ; Le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) de Polynésie française ; Le Conseil économique, social, environnemental (CESE) de Nouvelle-Calédonie ; Le Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE) de Saint Barthélemy ; Le Conseil économique, social et culturel (CESC) de Saint Martin ; le Conseil économique et social (CES) de Saint Pierre et Miquelon.

(pays de la Secrétaire générale de la Francophonie) et de la Norvège ; la ratification du **Traité sur la diversité biologique** marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dit **traité BBNJ** sur la haute mer, par de nombreux pays membres de plein droit de l'OIF ; la Conférence de Santa Marta en Colombie, les 28 et 29 avril 2026, qui a rassemblé 57 pays plus l'Union européenne (UE), dont de nombreux membres de l'OIF, avec un **objectif affirmé et inédit de sortie à terme des énergies fossiles**.

Exposés aux mêmes défis que les pays de leur bassin respectif en matière de **dérèglement climatique, d'équilibre**

entre préservation et valorisation des ressources naturelles et de sécurité régionale, les DROM-COM sont des acteurs importants de la coopération régionale. Le passage du cyclone Chido sur Mayotte, le 14 décembre 2024, en a donné une illustration dramatique. Dans les jours et les semaines qui ont suivi, les **associations, locales comme nationales**, ont été en **première ligne** pour distribuer l'aide, héberger et accompagner les familles. Les **échanges d'expériences** au sein de l'espace francophone constituent à cet égard un facteur important de résilience collective.

D. Les Outre-mer en zone Asie-Pacifique, acteurs clés de la Francophonie

Dans le bassin Pacifique, **Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie** sont les trois collectivités (à statut unique dans le cas de la Nouvelle-Calédonie) qui portent les valeurs de la Francophonie dans une région presque exclusivement anglophone, comptant de nombreux membres du **Commonwealth** (Australie, Nouvelle-Zélande au premier chef) et confrontée à une présence de plus en plus dominante de la Chine.

L'action de leur CES respectif ainsi que leur engagement pour lutter ou s'adapter aux effets du changement climatique, **pour protéger la biodiversité et plus généralement pour agir en faveur de l'agenda des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, peuvent être **valorisés** dans la cadre de la **Francophonie**.

Exposés aux mêmes enjeux que les petits États insulaires, ils sont susceptibles de relayer leurs préoccupations, qu'ils partagent le plus souvent (montée des eaux, contraintes de l'insularité, ...)

Le Conseil économique, social,

environnemental et culturel (**CESEC de Polynésie française** et le Conseil économique, social, environnemental (**CESE**) de Nouvelle-Calédonie sont ainsi associés aux travaux du **Forum des îles du Pacifique (FIP)**. Ces deux conseils économiques et sociaux et celui de Wallis et Futuna CES intègrent les priorités de la « **Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique** » dans leurs réflexions prospectives locales (commerce régional, développement durable, fonds de résilience).

Ces deux Collectivités participent, par exemple, régulièrement aux travaux de l'**Institut francophone du développement durable (IFDD)**, sis à Québec) afin de partager l'**expertise insulaire** sur la gestion de l'eau, la protection des océans et la résilience face au changement climatique. La Polynésie française a été à l'origine de l'organisation à Tahiti, mi-novembre 2025, du **premier Forum de la jeunesse francophone d'Asie-Pacifique** dédié au **tourisme durable** en collaboration avec le bureau régional de l'OIF.

Partie II : Résolution

L'AUF et le réseau de recherche universitaire des îles du Pacifique (*Pacific Island Universities Research Network, PIURN*) sont également des instruments de **coopération universitaire et scientifique dans le Pacifique Sud**. Ces projets de coopération constituent des leviers permettant de valoriser la recherche francophone dans le Pacifique à travers des projets de recherche collaborative en lien avec les besoins de la région, sur les ODD dans leur ensemble (protection de l'environnement, océans, changement climatique, santé, travail décent, protection des travailleurs, insertion des jeunes, adaptation aux catastrophes naturelles et aléas climatiques ...). Pour alimenter cette coopération, **Wallis et Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie** peuvent aussi s'appuyer sur les **programmes nationaux, ceux de l'Initiative française pour**

les récifs coralliens (IFRECOR), également très active dans l'ensemble des bassins océaniques grâce à ses **comités locaux basés dans chaque territoire ultramarin**. Les **programmes locaux** de L'institut français pour la recherche en mer (**IFREMER**), par exemple en faveur d'une aquaculture durable sont aussi un levier de coopération important des territoires ultramarins dans leur bassin.

Enfin, sollicité sur sa coopération locale, le **CESEC de Polynésie française** a précisé qu'il conduisait **actuellement la constitution d'une assemblée des conseils économiques et sociaux** de la région, dotée de statuts bilingues, en français et en anglais, et ouverte aux institutions consultatives des Collectivités du bassin. Le CESE de la Nouvelle-Calédonie et le CESEC de Wallis-et-Futuna ont donné leur accord de principe sur ce projet.

I. Valoriser l'apport des Outre-mer en faveur de la Francophonie

Pour le CESE, le XX^e Sommet qui rassemblera les chefs d'État et de Gouvernement tout comme la société civile francophone, à l'occasion d'événements comme la FrancoTech et le Village de la Francophonie, est une occasion d'affirmer le rôle des DROM-COM dans l'espace francophone.

Par leur histoire, leur positionnement géographique, leurs cultures, le plurilinguisme, ces territoires sont des incarnations de la Francophonie telle qu'elle a été pensée mais aussi telle qu'elle se projette dans le futur. Défis et opportunités liés à la démographie, aux transitions environnementales

et numériques, principe d'équité sociale (ne laisser personne de côté), égalité de genre, promotion des droits humains au travail, toutes ces valeurs cardinales de la Francophonie se reflètent profondément et quotidiennement dans l'ensemble des territoires ultramarins.

L'intégration des Outre-mer dans leur environnement régional et leur exposition au risque climatique ont fait de la **France** l'un des **pays** de l'Union européenne **les plus sensibles à la problématique spécifique des petits États insulaires. insulaires.** La France relaie ainsi régulièrement leurs préoccupations sur la scène internationale, comme en témoigne le soutien apporté par le Président de la République aux initiatives de la Première ministre de la Barbade, Mia Mottley, lors du Sommet de Paris « pour un nouveau pacte financier mondial ». C'est justement **l'ancrage régional de ces territoires et leur insularité** qui rend la France plus réceptive à ces défis spécifiques. **La situation est particulièrement valable dans le Pacifique où la valeur ajoutée des territoires ultramarins réside précisément dans leur capacité à mettre en relation la France, l'espace francophone et les sociétés du Pacifique.**

Les réseaux parlementaires francophones constituent également des espaces privilégiés de dialogue, de partage d'expériences et de construction de coopérations. L'APF, par son implantation régionale et ses réseaux, peut contribuer à rapprocher les élus et les assemblées de la région autour d'enjeux communs. Le thème du XX^e Sommet de la Francophonie ouvre la voie à une coopération sur des sujets majeurs : l'impact du risque environnemental et de la **raréfaction des ressources** (eau, matières premières stratégiques, ressources énergétiques) sur la **stabilité régionale** et a contrario la diplomatie et le maintien de la paix en tant

qu'objectifs de développement durable. À cet égard, il convient de rappeler que l'agenda des ODD comporte l'**objectif 16, intitulé Paix, justice et institutions efficaces**, consacrant la stabilité comme un enjeu de développement durable et une condition à part entière de réalisation de l'agenda dans son ensemble.

Le CESE estime essentiel que l'apport et le rôle primordial des territoires ultramarins soit reconnus et relayés par la France à l'occasion de ce Sommet. Il soutient en outre l'action menée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie qui facilite le dialogue entre membres de la Francophonie et place, conformément aux valeurs portées par l'OIF, développement durable et maintien de la paix au cœur de l'agenda politique francophone.

Le CESE considère aussi qu'il est indispensable de soutenir financièrement et stratégiquement les Outre-mer dans le déploiement de leurs coopérations régionales. Doivent être prioritairement déployés des programmes bilatéraux et co-construits d'enseignement, de formation, d'échanges, les initiatives permettant d'instaurer un dialogue entre les peuples.

Le CESE juge utile d'étudier la création d'un dispositif francophone de mobilité et de coopération destiné aux jeunes ultramarins, aux apprentis, aux étudiants, aux entrepreneurs et aux acteurs associatifs. Ce dispositif favoriserait les stages, les échanges de compétences, les immersions professionnelles et les projets entrepreneuriaux au sein des bassins régionaux, en s'appuyant prioritairement sur les programmes et financements existants.

Des initiatives concrètes peuvent donner corps à ce soutien : l'introduction d'un programme d'**Erasmus des sociétés**

civiles francophones, incluant tous les membres de l'OIF (DROM-COM y compris) **en faveur de la jeunesse**, qui prenne appui sur les dispositifs de volontariat existants, du Volontariat international de la Francophonie au Service civique et garantisse la réciprocité des mobilités en permettant aux jeunes des pays voisins d'être accueillis par les associations ultramarines ; l'association de divers partenaires issus de la sphère institutionnelle (UNESCO, Organisation internationale du travail-OIT, Agence française de développement-AFD, CES...) ; mieux orienter le soutien du **Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique** du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (dit « **Fonds Pacifique** ») en veillant à favoriser les projets de coopération associant les territoires français du Pacifique et leurs partenaires régionaux, notamment lorsqu'ils portent sur des enjeux communs aux sociétés insulaires ; la coopération sur des **préoccupations communes et concrètes** (éducation inclusive ; pratiques médicales de prévention notamment pour la santé des jeunes ; santé mentale ; vieillissement de la population ; lutte contre les violences faites aux femmes¹³ et aux enfants ; infrastructures résilientes et autonomie énergétique...).

Le CESE encourage la mise en place de programmes territorialisés de coopération

francophone, élaborés avec les collectivités ultramarines, les acteurs économiques et les organisations de la société civile. Ces programmes pourraient notamment soutenir des projets conjoints dans les domaines de **la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de la transition énergétique, de l'économie bleue, de la sécurité alimentaire et de l'adaptation au changement climatique**. Leur mise en œuvre devrait reposer sur des objectifs identifiés, des financements accessibles et une évaluation régulière de leurs retombées économiques, sociales et environnementales.

Par ailleurs, au cours des dernières années, la **Francophonie économique** s'est développée, avec, à l'instar du Commonwealth, des objectifs de facilitation des échanges économiques et commerciaux entre pays et entités membres mais aussi de **promotion du numérique ou de normes communes** (devoir de vigilance ; mise en avant de règles écrites contrairement à la Common Law anglo-saxonne...) ¹⁴. Le CESE souligne à cet égard le **rôle essentiel des entreprises ultramarines, notamment des TPE et PME**, dans le développement des **coopérations économiques régionales** au sein de l'espace francophone. **L'économie sociale et solidaire** constitue, dans de nombreux pays francophones comme dans les Outre-mer, un

¹³ que le CESE a placée au cœur de sa résolution Amplifions la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer du 26 novembre 2024 :

2024_20_violences_femmes_OM.pdf

¹⁴ Cf avis du CESE 2024_12_francophonie.pdf

modèle de développement ancré dans les territoires. Les chambres régionales de l'ESS ultramarines et les **réseaux associatifs et coopératifs** pourraient utilement être associés aux travaux de la Francophonie économique. Les Outre-mer peuvent constituer des espaces privilégiés pour le développement d'une diplomatie économique francophone, faciliter les échanges avec leurs bassins géographiques et privilégier les investissements respectueux de l'environnement, du progrès humain et de la protection des travailleurs.

Le CESE encourage le renforcement des partenariats entre entreprises, des réseaux professionnels et des dispositifs d'accompagnement à l'export et à l'investissement, afin de favoriser les échanges commerciaux, la création d'activités et d'emplois ainsi que le développement économique durable des territoires ultramarins. Ainsi, les entreprises et l'économie développée peuvent être considérées comme des ambassadeurs de la Francophonie sur l'ensemble des territoires.

Le CESE appelle l'État, l'OIF et les acteurs économiques à faire de la coopération économique francophone un levier concret de développement des territoires ultramarins. Il appelle aussi à renforcer les échanges commerciaux, les partenariats entre entreprises, l'accompagnement à l'exportation et la coopération en matière de formation professionnelle et d'innovation. À cette fin, le CESE recommande d'associer systématiquement les chambres de commerce et d'industrie, les organisations professionnelles, les

réseaux d'entrepreneurs ultramarins et les organisations syndicales aux initiatives de Francophonie économique conduites dans leurs bassins régionaux.

Outre la Francophonie économique, il faut une **Francophonie sociale forte** qui privilégie un développement équilibré, **la justice sociale, le développement de l'économie sociale et solidaire et le travail décent.** Des programmes comme La Francophonie avec elles de l'OIF ou encore les Rencontres francophones de l'innovation sociale organisées par l'office franco-qubécois pour la jeunesse peuvent donner plus de place aux Outre-mer.

Le CESE encourage les États membres de l'OIF à ratifier et à mettre en œuvre la convention n°190 de l'Organisation internationale du travail sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et invite les réseaux francophones d'acteurs économiques et syndicaux à s'en saisir.

Enfin, les coopérations existantes en matière de **protection et surveillance des espaces maritimes** pourraient être utilement développées. Les instituts scientifiques français basés en Polynésie française¹⁵ et en Nouvelle-Calédonie¹⁶ nouent déjà des partenariats qui pourraient se renforcer avec les pays membres de l'OIF. La même approche pourrait s'appliquer à l'action de l'État en mer qui se déploie à partir de ces deux Collectivités pour lutter contre la pêche illégale.

Le CESE souligne que la coopération francophone doit s'appuyer sur les spécificités de chacun des bassins régionaux dans lesquels se situent les territoires ultramarins. Il appelle à

¹⁵ Par exemple par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE).

¹⁶ Par exemple par l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ou le Muséum d'histoire naturelle (MNHN).

renforcer les initiatives adaptées aux réalités du Pacifique, de l'océan Indien, de la Caraïbe et des autres espaces régionaux concernés, en tenant compte des cadres institutionnels et des partenariats existants.

Plus largement, ces coopérations pourraient être développées autour de la **biodiversité marine**,

de l'**adaptation au changement climatique, de la gestion durable des ressources, de l'économie bleue et de la résilience des territoires insulaires**, en valorisant les expertises et les solutions développées par les Outre-mer au bénéfice de leurs partenaires régionaux.

II. Soutenir le rôle des sociétés civiles francophones et leur dynamisme dans les Outre-mer

Comme évoqué, la Francophonie ne se réduit pas aux relations institutionnelles entre États : sa vitalité repose aussi largement sur ses sociétés civiles. Les associations, les acteurs économiques, les organisations de jeunesse, les acteurs culturels, les universités, les organisations environnementales et les Conseils économiques, sociaux et institutions similaires peuvent contribuer à créer des coopérations durables au-delà des seules relations institutionnelles.

Le CESE considère que la Francophonie ne constitue pas seulement un espace de coopération entre États. Elle est également un espace de citoyenneté, d'engagement associatif, de dialogue entre les peuples et de participation démocratique. Les organisations de la société civile contribuent à faire vivre concrètement les valeurs de solidarité, de paix, de développement durable et de cohésion sociale portées par l'espace francophone.

Le CESE soutient les sociétés civiles francophones, garantes de la vitalité et du respect des principes de la Francophonie. Il appelle à structurer de manière pérenne les échanges entre les sociétés civiles francophones, en particulier dans le bassin Pacifique, ainsi qu'au développement de projets communs autour de problématiques régionales. Ces projets pourraient notamment associer les organisations de **jeunesse, les acteurs culturels, économiques et environnementaux**, ainsi que les institutions représentatives de la société civile, afin de favoriser le dialogue, la participation et l'émergence de réponses communes aux enjeux régionaux.

Le CESE rappelle que la vitalité des sociétés civiles francophones suppose que soient **garanties**, dans l'ensemble de l'espace francophone, **les libertés d'association, d'expression et de réunion**, auxquelles les États et gouvernements membres se sont engagés par la Déclaration de Bamako de 2000. Un Sommet de la Francophonie consacré à la paix ne saurait ignorer la place faite aux

associations et aux défenseurs des droits, qui sont partout les garants d'une paix durable.

Conformément à son avis intitulé « *L'espace francophone : relever des défis numériques et économiques pour en assurer le dynamisme* »¹⁷, **le CESE souhaite que la place des sociétés civiles soit renforcée dans les instances décisionnaires de la Francophonie et que les sociétés civiles ultramarines y soient pleinement associées.**

Le CESE appelle à ce que les associations ultramarines engagées dans des coopérations francophones bénéficient d'un accès facilité et de financements pluriannuels, au titre des programmes de l'OIF comme des fonds de coopération régionale mobilisés par l'État, à l'image du Fonds Pacifique. Aucune coopération durable ne peut reposer sur des appels à projets annuels qui épuisent les petites structures et découragent les bénévoles.

Dans le cadre de l'enseignement du français comme langue professionnelle, le CESE considère que les échanges universitaires doivent être encore encouragés et facilités, notamment au sein de la zone Asie Pacifique, en associant les universités de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie à des établissements d'enseignements français en Asie à Singapour ou à des partenariats existants avec des universités chinoises, sud-coréennes ou japonaises.

Concernant plus spécifiquement les CES et les institutions similaires, le CESE s'engage à continuer de soutenir et de relayer les positions des CES ultramarins au sein de l'UCESIF. Dans ce contexte, le CESE propose de faciliter la participation ponctuelle des CES ultramarins aux travaux de l'UCESIF, enceinte réservée aux États.

Le CESE est en outre favorable à des coopérations plus étroites entre CES issus de l'espace francophone. La consultation et la participation citoyennes, composantes d'un débat démocratique éclairé, ainsi que la place reconnue aux associations, notamment de représentation de la jeunesse et aux corps intermédiaires dans l'élaboration des politiques publiques, pourraient faire l'objet de ces échanges. **Le CESE considère que l'association des citoyennes et citoyens à l'élaboration et à l'analyse des politiques publiques constitue un rempart démocratique fort en faveur de la stabilité et du développement durable.** Son expérience en la matière, celle des conventions citoyennes comme celle du dialogue avec la société civile organisée, pourra être partagée avec ses partenaires francophones.

Action pour la cohésion des territoires

Notre groupe salue cette résolution qui rappelle combien les Outre-mer occupent une place essentielle dans le rayonnement de la France et de la Francophonie.

Cette résolution porte des ambitions essentielles que nous partageons pleinement : affirmer le rôle stratégique des Outre-mer dans les coopérations régionales, encourager l'engagement de leurs sociétés civiles et développer les échanges économiques, culturels et éducatifs, notamment en faveur de la jeunesse.

Mais cette résolution doit également nous inviter à porter un regard plus exigeant sur notre responsabilité collective.

Les Outre-mer ne peuvent être considérés comme des atouts pour notre pays uniquement lorsqu'il s'agit de valoriser notre présence géopolitique, notre espace maritime ou notre influence internationale.

Ils sont avant tout des territoires de vie, avec leurs populations, leurs aspirations, mais aussi leurs difficultés spécifiques : vie chère, inégalités sociales, accès aux services publics, vulnérabilité climatique.

Répondre à ces défis n'est pas seulement une exigence de justice territoriale. C'est investir dans l'avenir et le développement de notre pays tout entier.

Car la richesse de la France réside dans sa diversité. Les cultures, les langues et les identités ultramarines nourrissent notre République et donnent à la Francophonie toute sa dimension pluriculturelle et universelle.

Faire rayonner les Outre-mer, c'est aussi leur donner les moyens de vivre dignement, de se développer pleinement et d'offrir à leurs populations les mêmes perspectives d'avenir que partout ailleurs dans notre République.

C'est avec cette conviction que le groupe Action pour la cohésion des territoires votera favorablement cette résolution.

Agir autrement

À l'heure où s'ouvre le Sommet de Phnom Penh, beaucoup voient, à tort, la Francophonie comme un club d'influence. Alors que sa puissance n'est pas seulement diplomatique, elle est aussi économique et culturelle. Pour le groupe Agir autrement, la paix et la stabilité reposent sur la prospérité partagée et sur la capacité des entreprises et de leurs salariés à porter l'excellence et la culture francophones. Si l'anglais est devenu une des langues du commerce universel, l'expérience montre que, lorsqu'un lien professionnel s'approfondit, la connaissance des vraies langues de l'autre et de ses valeurs devient le ciment de la relation. Par leur ancrage sur tous les océans, nos collectivités ultramarines sont les têtes de pont d'une véritable diplomatie économique francophone. Nos PME et TPE sont loin d'y être de simples figurantes ! La culture d'un pays, ce sont ses artistes, ses professeurs, ses chercheurs, ses athlètes ; mais aussi le savoir-faire de ses entreprises et de ses associations, leurs salariés, les services qu'elles rendent et les innovations qu'elles apportent à la vie quotidienne.

La réussite d'un territoire repose sur

l'harmonie de ses talents intellectuels et économiques. Faisons, comme le propose cette résolution, de la Francophonie une véritable plateforme et d'investissements croisés, ouvert sur le monde et sur les autres. Cela demande des actes précis : Associer systématiquement nos chambres consulaires et nos réseaux d'entrepreneurs aux coopérations ; Structurer de véritables partenariats d'exportation pour nos PME ultramarines ; Faire de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique, sociale et écologique, les ambassadeurs concrets de notre modèle. S'appuyer sur l'Économie Sociale et Solidaire, sur nos réseaux coopératifs et sur l'exigence du travail digne pour conjuguer croissance et justice sociale.

La Francophonie de demain sera agile et entrepreneuriale ou elle ne sera pas.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Agir autrement a voté favorablement ce projet de résolution..

Agriculture, mer et ruralité

Le groupe salue cette résolution qui donne la possibilité à notre institution de soutenir les outre-mer dans leur rôle d'avant-poste de la Francophonie. Leur positionnement géographique leur donne à la fois une responsabilité dans le rayonnement de la francophonie et une opportunité de développement pour leurs territoires et leurs populations.

Le groupe est très sensible aux encouragements à la mobilité et à la coopération des jeunes d'outre-mer. C'est un élément déterminant de la future dynamique économique mais aussi culturelle de ces territoires.

Le groupe apprécie également que le texte insiste sur le renforcement des partenariats entre les entreprises et de tout ce qui peut favoriser les « échanges commerciaux, la création d'activités et

d'emplois ainsi que le développement économique durable des territoires ultramarins ».

Pour les secteurs de l'agriculture et de la pêche, ces coopérations sont indispensables et doivent être encouragées. Alors que la sécurité alimentaire reste un enjeu vital pour de très nombreux pays, l'espace francophone est un atout pour développer des coopérations professionnelles qui mettent les organisations de paysans et de pêcheurs et le développement durable de leurs activités au cœur des projets.

De nombreuses initiatives sont portées par l'organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans les zones rurales et agricoles francophones et diffusées par les organisations des sociétés civiles locales. On peut ici prendre en exemple l'AFDI, organisation agricole française, dont les actions, notamment en Afrique francophone, donnent des résultats très encourageants pour les agriculteurs locaux.

Pour le groupe agriculture, mer et ruralité, ces organisations sont un relai indispensable de nos valeurs démocratiques dans l'ensemble des espaces francophones. Comme l'affirme la résolution, il faut soutenir le rôle des sociétés civiles francophone et leur dynamisme dans les Outre-mer.

Le groupe a voté pour.

Artisanat et Professions libérales

Porter un regard renouvelé sur la place et le rôle de nos territoires ultramarins dans la Francophonie est une ambition que le Groupe Artisanat et Professions Libérales partage pleinement.

Leur diversité linguistique, leur richesse culturelle, leur connaissance des réalités

locales et leurs liens avec les pays voisins constituent autant d'atouts pour construire une Francophonie plus dynamique et plus concrète.

Le Groupe souhaite insister sur une dimension essentielle : le formidable potentiel qu'offre la coopération francophone pour ouvrir aux Outre-Mer de nouveaux marchés et de nouveaux débouchés, mais aussi pour favoriser les échanges de compétences sur des problématiques qu'ils partagent avec les pays de leur environnement régional.

Ces coopérations peuvent aussi porter sur les défis communs liés au changement climatique, tels que la gestion de l'eau ou la protection des espaces maritimes.

La Francophonie peut et doit devenir un véritable levier de croissance pour les entreprises, la formation des jeunes et l'économie de ces territoires.

A cet égard, le Groupe accueille très favorablement les préconisations visant à renforcer les partenariats entre entreprises, ou encore à développer un dispositif francophone de mobilité ouvert aux apprentis comme aux entrepreneurs.

La construction de ces coopérations ne saurait reposer uniquement sur les relations institutionnelles. Elle doit nécessairement impliquer les acteurs économiques et sociaux des territoires. Car ce sont eux qui connaissent le mieux les réalités du terrain et notamment les attentes des entreprises de proximité – nombreuses en Outre-Mer – qui doivent pouvoir tirer parti des échanges régionaux.

Ainsi, le Groupe soutient les préconisations appelant à associer

systématiquement les chambres consulaires, les organisations professionnelles et plus largement la société civile ultramarine.

La Francophonie ne doit pas être seulement un espace de valeurs partagées. Elle doit aussi devenir un espace d'opportunités partagées.

Ce défi ne peut que s'articuler avec l'objectif plus large d'une Francophonie au service du dialogue entre les peuples et de la coopération multilatérale, enjeu majeur - comme le rappelle la Résolution - dans le contexte international instable que nous connaissons.

Saluant le travail de la Délégation aux Outre-mer, le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté en faveur de cette résolution.

Associations

Dans une cour de collège de Fort-de-France, de Saint-Denis ou de Papeete, on passe d'une langue à l'autre au milieu d'une phrase. Un mot de créole, une tournure de tahitien, une expression venue de l'Hexagone et l'on revient au français sans même s'en apercevoir. Certains y voient un désordre, le groupe des associations préfère y voir une langue vivante.

Le dernier rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie, présenté en mars 2026, compte 396 millions de francophones et fait du français la quatrième langue du monde. Sa Secrétaire générale, Louise Mushikiwabo, le résume d'une formule : « le français devient de plus en plus une langue africaine ». Il est aussi, depuis longtemps, une langue créole, océanienne, amérindienne et kanak. Sur les 75

langues de France, cinquante-quatre sont nées dans les Outre-mer et le CESE l'affirmait dès 2019, ces langues « appartiennent en partage à l'humanité ».

Faut-il craindre que ce voisinage abîme le français ? Le groupe des associations pense l'inverse. Une langue qui accueille ne se dissout pas, elle s'enrichit. Senghor comparait le français « à de grandes orgues qui se prêtent de tous les timbres, à tous les effets, des douceurs les plus suaves aux fulgurances de l'orage ». Le romancier Edouard Glissant appelait « créolisation » cette rencontre imprévisible des langues dont naît du nouveau sans que rien ne se perde. Dans leur prolongement, nous sommes absolument convaincus qu'une langue vivante est celle qui admet en son sein des mots d'ailleurs. Dans le Pacifique, où les francophones représentent à peine trois habitant.e.s sur mille, c'est précisément cette hospitalité qui fait du français un pont entre les peuples, les Nations et les États.

Voir sa langue vivre et évoluer ne signifie pas devoir tout accepter. Mais le véritable appauvrissement ne vient pas du créole ou du wallisien. Il vient d'une anglicisation du monde qui gagne nos publicités, nos entreprises et jusqu'à la communication de nos institutions publiques. N'ayons pas peur de dire que défendre la Francophonie, c'est défendre une certaine vision du monde face à la domination de l'anglais et cela vaut pour toutes les langues. La beauté complexe du français, ses nuances, ses accords, ses subjonctifs, ne se protègent pas dans une vitrine qu'il faudrait sceller pour l'éternité. Elle se préserve en se pratiquant, à l'école, dans les livres, dans les médias et même dans une vie publique qui quelquefois manque de poésie.

Encore faut-il ne pas se tromper d'adversaire. En 2024, une manière de prononcer les « tch' » ou les « dj' », que les linguistes appellent « affrication », a déclenché une polémique bruyante et

idiote car absurde. Certaines figures médiatico-politiques, qui feraient mieux d'apprendre à se taire, y ont vu le signe d'une langue envahie, en désignant comme coupables de crimes de lèse-prononcé une jeunesse dont les origines les dérangent car viennent des quatre coins de la France ou d'un peu plus loin. Les linguistes ont eu beau rappeler que ce phénomène existe de longue date et qu'il ne doit rien aux peuples et aux langues trop suspects pour certains, mais le mal était pourtant fait. Combien de jeunes s'entendent dire que leur accent les disqualifie, que leurs mots sont des fautes, que leur façon de parler trahit d'où ils viennent et que c'est un problème, voire un péril ? On n'a jamais protégé ni fait prospérer une langue en méprisant celles et ceux qui la parlent et surtout qui la parleront demain, lorsque leurs aînés ne seront même plus là pour l'entendre.

Cette jeunesse est la Francophonie de demain. Dans les Outre-mer comme dans l'hexagone, elle joue avec le vocabulaire, les langues étrangères, les patois et les accents, elle invente, elle passe d'un registre à l'autre et ses trouvailles finissent dans nos dictionnaires ; comme « dinguerie » ou « charo » cette année. Il faut aussi la lire, cette jeunesse engagée, qui s'amuse à inscrire sur ses pancartes de jeux de mots plus inventifs les uns que les autres pour revendiquer avec humour et exprimer des idées politiques avec malice. C'est plutôt une bonne nouvelle pour une langue que l'on dit menacée.

Le groupe des associations remercie les rapporteuses et salue en particulier trois orientations défendues dans ce texte. Tout d'abord le rappel des nécessaires financements pluriannuels pour les associations, car aucune coopération durable ne repose sur des appels à projets annuels qui épuisent les bénévoles. Ensuite l'ambition de la mise en œuvre d'un Erasmus des sociétés civiles francophones fondé

sur la réciprocité. Enfin cette résolution fait l'important rappel des engagements de Bamako sur les libertés d'association, d'expression et de réunion.

Un sommet consacré à la paix ne saurait ignorer celles et ceux qui la construisent. Partout, y compris chez nous, l'espace civique se resserre, notre groupe espère ainsi que la France portera ce message à Phnom Penh, mais surtout qu'elle s'y tiendra elle-même.

À Phnom Penh, la France aura également l'occasion de montrer que sa langue n'est pas un musée mais une maison ouverte qui a pour ambition d'accueillir à l'avenir de plus en plus de locuteurs et locutrices.

Le 9 octobre dernier, Dakar célébrait les 120 de Léopold Sédar Senghor sous une devise qui pourrait être celle de ce texte, « enracinement et ouverture ». Enracinement dans une langue exigeante que nous devons continuer à pratiquer, ouverture aux langues qui l'entourent et la font vivre.

Le groupe des associations a voté en faveur de cette résolution.

CFDT

Le sommet de la francophonie, dont le thème principal sera « La paix et le développement durable dans la zone Asie-Pacifique », se tiendra au Cambodge le mois prochain. Il constituera ainsi une occasion de réaffirmer le rôle essentiel des Outre-mer dans leur environnement régional.

Toutefois, le rayonnement des Outre-mer exige aussi de répondre aux fractures qui traversent nos territoires : coût de la vie qui pèse

lourdement sur les foyers, chômage des jeunes qui demeure élevé et inégalités sociales et territoriales persistantes.

C'est pourquoi, pour la CFDT, il, est indispensable que la Francophonie ne se limite pas à un espace d'influence culturelle et économique. Elle doit également porter une ambition sociale, fondée sur la démocratie, la solidarité, le travail décent, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect des droits fondamentaux. Elle doit porter une ambition environnementale, en associant les Outre-mer, avant-postes cruciaux pour la biodiversité et la résilience climatique.

Nous soutenons les propositions de cette résolution visant à renforcer les coopérations régionales, notamment en matière de formation, de mobilité des jeunes, de développement économique durable et d'adaptation au changement climatique. Comme nous y invite la résolution, les échanges universitaires doivent être encouragés et facilités. Toutefois, pour être opérationnelles, ces coopérations doivent être coconstruites avec les acteurs locaux et bénéficier de financements pérennes.

Pour la CFDT, le dialogue social, facteur de stabilité et la participation citoyenne sont indispensables pour construire un développement partagé, juste et durable. C'est pourquoi, nous soutenons la proposition de la résolution visant à mieux associer les CES ultramarins aux travaux de l'UCESIF, afin de mieux prendre en compte les particularités et les vulnérabilités de ces territoires.

Le groupe CFDT vote cette résolution.

CFE-CGC

À quelques semaines du Sommet de Phnom Penh, cette résolution rappelle que la Francophonie est également un espace de coopération, au sein duquel les Outre-mer apportent une valeur ajoutée que la France gagnerait à mieux reconnaître.

Plusieurs points font écho aux convictions de notre organisation.

Sur les compétences d'abord. Nous soutenons la Francophonie économique, notamment l'appui aux TPE-PME ultramarines, la formation professionnelle et la mobilité des jeunes, des apprentis et des entrepreneurs. Mais la compétitivité d'un territoire repose sur la qualification de ses salariés et de son encadrement. Ces mobilités doivent donc être réciproques, afin que les territoires ne soient pas privés de leurs talents. Par ailleurs, nous partageons aussi le constat que les appels à projets annuels épuisent les petites structures et que seuls des financements pluriannuels permettent de s'engager durablement.

Sur le travail décent ensuite. Nous approuvons l'appel à ratifier la convention n°190 de l'Organisation Internationale du Travail. Il n'y a pas de travail décent sans prévention des violences et du harcèlement, ni sans dialogue social. C'est pourquoi nous soutenons l'association systématique des organisations syndicales aux initiatives de Francophonie économique. La démocratie sociale est une condition indispensable de la stabilité et de la paix comme le rappelle l'objectif de développement durable (ODD) 16.

Sur les corps intermédiaires, la résolution invoque la Déclaration de Bamako pour garantir les libertés d'association, d'expression et de réunion. Cela nous semble indispensable d'y ajouter la liberté syndicale et la négociation collective.

Nous nous associons enfin au soutien

que le CESE apporte aux conseils économiques et sociaux ultramarins. Confrontés de longue date aux effets du dérèglement climatique, comme la montée des eaux ou la gestion de l'eau, ils portent des enjeux territorialisés essentiels. Leur voix doit être relayée.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cette résolution

CFTC

Au fond, tout l'enjeu de la Francophonie, de ses États, de ses territoires, de ses sociétés civiles et de ses populations est d'entretenir un destin commun, un projet partagé parmi ceux qui se construisent petit à petit par le volontarisme et l'adhésion libre. Et il y a de quoi se réunir, tant autour d'une histoire linguistique et culturelle qu'autour d'enjeux existentiels dont nombre de membres de l'OIF sont à l'avant-garde : adaptation au changement climatique, raréfaction des ressources vitales et tensions géopolitiques aiguës. Bien sûr, la France ne saurait y être étrangère car ses territoires courent sur tous les océans et c'est en grande partie grâce à eux qu'elle peut s'arrimer au monde.

Qui dit territoires évoque surtout leurs ambassadeurs et leurs représentants, c'est-à-dire les sociétés civiles ultramarines dont les spécificités et l'identité sont des atouts précieux à préserver. Elles fondent toujours, au-delà des États et des gouvernements, les liens réels de coopération et de diplomatie nécessaires à la mise en œuvre de ce destin. À ce titre, la CFTC ne peut que souscrire à l'approche de cette résolution faisant une priorité de l'association des Outre-Mer à tous les programmes qui concernent leurs bassins de vie régionaux - qu'il s'agisse de mobilités étudiantes pour leurs jeunes, de partenariats économiques pour leurs entreprises ou de soutiens financiers à

leurs associations.

De fait, ce sont ces actions concrètes de proximité qui rendent tangibles l'intérêt d'une communauté de langue et de culture. En incarnant aussi une vision du progrès valable pour tous, caractérisée notamment par l'égalité de genre et l'éradication des violences au travail, la Francophonie est davantage qu'un partenariat multilatéral : elle devient l'une des conditions du rapprochement entre des nations et des populations, ensemble consacrées à la même quête de droits et de dignité.

Le groupe CFTC remercie les rapporteurs et votera en faveur de la résolution

CGT

Dans un contexte mondial dominé par de profondes fractures, la tentation de repli et l'intensification des rivalités géopolitiques exacerbent les menaces sur la paix et les droits fondamentaux. Ce projet de résolution concernant le XXème Sommet de la Francophonie tient à distance la fiction d'une vitrine diplomatique sans cap et ne la résume pas à un grand marché de dérégulation économique pour multinationales en quête de profits.

Pour la CGT, la Francophonie doit se concevoir comme le vecteur d'une exigence démocratique, sociale et environnementale.

La CGT salue la reconnaissance, dans ce texte, du rôle primordial des territoires ultramarins, et en particulier de Kanaky et de la Polynésie française. Situés en première ligne du dérèglement climatique et des tensions de ce monde, ils ne doivent plus être les

oubliés des politiques publiques nationales. L'ancrage régional et l'insularité de ces territoires exigent un soutien financier et stratégique massif de l'État. Mais la « résilience » et le « codéveloppement » ne se décrètent pas à coups de subventions aveugles au secteur privé. Pour la CGT, ce soutien doit prioritairement financer des services publics de qualité, des infrastructures durables, ainsi que des programmes bilatéraux d'enseignement et de formation co-construits.

Dans ce cadre, la proposition d'un dispositif de mobilité pour la jeunesse, les étudiants et les apprentis ultramarins va dans le bon sens. Mais ces mobilités doivent être strictement encadrées pour éviter tout risque de dumping social, de précarisation de la jeunesse ou de fuite des cerveaux. Échanger les compétences, oui ; exploiter une main-d'œuvre jeune et mobile, c'est non !

De même, nous saluons l'intégration du syndicalisme international, à travers la CSI et l'appel à respecter les libertés d'association, d'expression et de réunion garanties par la Déclaration de Bamako. Oui, il n'y a pas de « résilience démocratique » sans liberté syndicale ! La France et l'OIF ne peuvent rester muets sur la répression féroce qui frappe les travailleurs.euses et leurs représentants.es dans plusieurs pays de l'espace francophone, y compris dans certains pays hôtes de ces grands rendez-vous.

Enfin, la CGT se réjouit de voir ce texte exhorter à la ratification et à l'application universelle de la Convention n°190 de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le

monde du travail. L'égalité professionnelle et la sécurité des travailleuses doivent lier toute initiative de « Francophonie économique ».

Parce que ce texte réaffirme le rôle incontournable de la société civile organisée et des syndicats comme remparts démocratiques, la CGT a voté ce texte. Enfin, forte de ses liens avec les Confédérations des Pays d'Outre-mer, elle affirme que sa mobilisation restera exigeante pour le traduire en actes concrets pour les travailleuses.

CGT-FO

Les Entrepreneurs & la CNPL

Le Groupe Les Entrepreneurs & la CNPL salue l'adoption de cette résolution, qui invite à reconnaître pleinement les Outre-mer comme des acteurs de coopération dans leurs bassins régionaux et à renforcer la place de leurs sociétés civiles au sein de l'espace francophone.

Nous partageons l'orientation générale du texte : les Outre-mer ne sont pas uniquement des relais du rayonnement de la France. Ils disposent d'expériences, de réseaux et de savoir-faire qui peuvent nourrir des coopérations réciproques, adaptées aux réalités du Pacifique, de l'océan Indien, de la Caraïbe et des autres espaces concernés.

Trois éléments retiennent particulièrement notre attention.

D'abord, donner toute sa place à la Francophonie économique. Les entreprises ultramarines, en particulier les TPE et PME, contribuent à l'emploi, à la transmission des compétences et au développement local. Nous saluons particulièrement la reconnaissance des entreprises comme de véritables ambassadrices de la Francophonie. Par

leurs savoir-faire, leurs échanges et leur ancrage territorial, elles participent au rayonnement de l'espace francophone et au rapprochement des économies de leurs bassins régionaux. Nous saluons également que la résolution soutienne les partenariats économiques, l'accompagnement à l'exportation et à l'investissement, et appelle à associer les chambres consulaires, les organisations professionnelles et les réseaux d'entrepreneurs aux initiatives régionales.

Ensuite, ouvrir des perspectives concrètes aux jeunes et aux porteurs de projets. La mobilité, les échanges de compétences, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat peuvent contribuer à renforcer l'attractivité des territoires, à condition de s'appuyer sur des dispositifs accessibles, des financements identifiés et des partenariats durables.

Enfin, construire les coopérations avec les acteurs de terrain. Les enjeux climatiques, énergétiques, maritimes et alimentaires appellent des réponses différenciées selon les bassins régionaux. Les collectivités, les associations, les partenaires sociaux, les entreprises et les professionnels de proximité doivent pouvoir participer à leur définition et à leur mise en œuvre.

Notre groupe restera attentif aux suites concrètes données à ces orientations. La réussite de la Francophonie économique ne se mesurera pas seulement au nombre d'initiatives annoncées, mais à leur capacité à créer des activités, des emplois et des opportunités réelles pour les populations ultramarines.

En soutenant cette résolution, le Groupe Les Entrepreneurs & la CNPL réaffirme sa conviction : une Francophonie forte repose sur des sociétés civiles pleinement associées et sur une coopération économique, sociale et territoriale qui bénéficie effectivement

aux Outre-mer.

Le Groupe Les Entrepreneurs & la CNPL a voté favorablement cette résolution

Entreprises

Les sommets de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) offrent des opportunités de renforcer les coopérations en faveur d'un cadre plus stable et plus prospère. Le prochain sommet sera l'occasion de prioriser certaines actions. Dans ce cadre, le groupe Entreprises souligne la nécessité absolue de renforcer les coopérations économiques pour favoriser le développement de ces territoires.

La France a la chance d'être présente sur les océans grâce à ses départements, ses régions et ses collectivités d'Outre-Mer. S'appuyer sur ces territoires est donc fondamental pour répondre aux objectifs et aux valeurs portés par l'OIF ; il convient donc de développer un meilleur ancrage de ces territoires pour prendre en compte leurs spécificités et leurs atouts. Deux axes en ce sens avaient d'ailleurs été retenus dans un précédent avis du CESE (« Mieux connecter les Outre-Mer », avis du CESE, octobre 2024) : la nécessaire prise en compte des Outre-Mer dans l'établissement de la stratégie nationale portuaire et le développement du numérique qui sont indispensables pour renforcer l'économie des territoires ultra marins.

La résolution présentée ici recommande le renforcement des échanges commerciaux, des partenariats entre entreprises

et pointe la nécessité d'associer les réseaux d'entreprises ; C'est d'autant plus indispensable que les territoires ultra marins ont une capacité « naturelle » de mise en relation avec les acteurs du pacifique. Valoriser collectivement les réussites d'acteurs francophones, soutenir les développements des réseaux et des acteurs sur tous les territoires sont nécessaires.

La force de la Francophonie réside dans le développement économique, l'entrepreneuriat, l'innovation, les investissements, la jeunesse et la solidarité. Cette force, c'est une langue, le Français, partagée avec 321 millions de locuteurs, répartis sur cinq continents et 88 États et gouvernements. Cela représente 17,5 % de la population mondiale et 20 % du commerce mondial. Le Groupe Entreprises est donc favorable à la recommandation du CESE visant à élaborer des programmes territorialisés de coopération francophone. Il rappelle aussi une précédente préconisation du CESE pour développer l'enseignement professionnel liant apprentissage de la langue et mises en situation professionnelles, qui lui apparait particulièrement important pour défendre l'attractivité du français vis-à-vis de la jeunesse. En remerciant les rapporteuses pour cette résolution, le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.

Entreprises élus CCI

Évoquer la Francophonie à propos des Outre-mer pourrait, à première vue, sembler paradoxal, puisqu'il s'agit de territoires pleinement français.

Mais leur positionnement géographique, au cœur de bassins régionaux souvent majoritairement anglophones, leur confère un rôle stratégique dans le rayonnement de la France et de la Francophonie.

À l'approche du XX^e Sommet de la Francophonie, qui se tiendra au Cambodge, cette résolution rappelle utilement la richesse linguistique et culturelle de nos territoires, ainsi que le rôle essentiel de leurs sociétés civiles dans le dialogue entre les peuples, la coopération régionale et la promotion de la paix.

Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques croissantes, cette présence constitue un véritable atout.

Les Outre-mer ne sont pas seulement des territoires où se vit la Francophonie : ils doivent en être des acteurs à part entière, capables de construire des passerelles entre la France et leurs environnements régionaux.

Le groupe Entreprises élus CCI partage pleinement cette ambition. Il souhaite toutefois mettre particulièrement l'accent sur une dimension essentielle, qui mérite d'être davantage valorisée : la Francophonie économique.

Car la Francophonie ne saurait se limiter au partage d'une langue, de valeurs ou d'une histoire commune. Elle doit également constituer un levier concret de développement économique, de création d'emplois et d'opportunités pour les populations ultramarines.

Nos territoires disposent d'atouts considérables : leur positionnement géographique, leur connaissance des marchés régionaux, leurs compétences et le dynamisme de leurs entreprises.

Pourtant, ces atouts demeurent encore insuffisamment exploités dans les échanges avec les économies voisines.

Nous considérons donc indispensable de renforcer les partenariats entre entreprises, l'accompagnement à l'exportation, les échanges commerciaux, mais également la coopération en matière de formation professionnelle et d'innovation.

Les chambres de commerce et d'industrie, les organisations professionnelles et les réseaux d'entrepreneurs ultramarins doivent être pleinement associés à ces initiatives. Leur connaissance du tissu économique local et leur capacité à accompagner les entreprises constituent des leviers essentiels pour transformer les ambitions de coopération en projets créateurs de valeur.

Notre groupe souhaite également insister sur les opportunités que la Francophonie peut offrir à la jeunesse ultramarine.

Nous soutenons ainsi le développement de dispositifs de mobilité et de coopération permettant aux jeunes, aux apprentis, aux étudiants et aux entrepreneurs de bénéficier de stages, d'immersions professionnelles, d'échanges de compétences et d'expériences entrepreneuriales au sein de leurs bassins régionaux.

Enfin, nous sommes convaincus que la coopération francophone doit dépasser les déclarations d'intention pour se traduire par des réalisations concrètes.

Formation professionnelle, entrepreneuriat des femmes et des jeunes, transition énergétique, économie bleue, adaptation au changement climatique : autant de domaines dans lesquels les Outre-mer disposent de savoir-faire à valoriser et de partenariats à développer.

Ces coopérations doivent s'appuyer sur des acteurs clairement identifiés, des financements accessibles et des résultats mesurables, afin de produire des bénéfices durables pour les territoires et

leurs populations.

Notre ambition doit être de passer d'une Francophonie de rayonnement à une Francophonie de coopération, de création de valeur et de prospérité partagée.

Nous saluons la volonté du CESE de porter cette résolution lors du prochain Sommet de la Francophonie et remercions les rapporteuses pour leur écoute et l'intégration de plusieurs de nos propositions.

Parce que nous croyons en une Francophonie à la fois culturelle, solidaire et économiquement dynamique, le groupe Entreprises élus CCI a voté cette résolution

Entreprises de l'ESS et de la coopération

À l'approche du Sommet de Phnom Penh, cette résolution fait œuvre utile : elle reconnaît aux Outre-mer un rôle essentiel de passerelle stratégique dans une région à dominante anglophone. Le groupe des entreprises de l'ESS et de la Coopération s'en félicite et en partage l'esprit.

Il salue la volonté de soutenir les coopérations régionales et d'ouvrir aux jeunes, aux apprentis et aux acteurs associatifs une mobilité francophone. Pour que ces ambitions portent leurs fruits, l'État doit en être le garant, avec un calendrier et des financements stables et planifiés. Le groupe soutient l'exigence d'évaluation des programmes territorialisés, pour mesurer leurs effets.

Le groupe des entreprises de l'ESS et de la Coopération est particulièrement attaché à la place

faite à la coopération économique. Associer les chambres de l'ESS et les réseaux coopératifs reviendrait à garantir que la richesse créée reste ancrée dans les territoires et partagée, grâce à une gouvernance démocratique. C'est là une force que l'espace francophone doit encourager.

Les échanges universitaires en Asie-Pacifique ouvrent une voie que le groupe voudrait prolonger : celle d'un réseau d'universités francophones implantées dans les pays hôtes. Les Outre-mer y tiendraient toute leur place, comme relais avec leurs voisins. Former sur place fait ainsi du français une langue des savoirs, pas seulement de culture. Cela permet d'assurer le rayonnement durable de notre langue, mais aussi de diffuser une certaine vision du monde, que nous devons élargir. Cela permettrait également aux diplômés ultramarins de mettre leurs compétences au service de leur territoire et de son développement.

Enfin, le groupe souhaite renforcer la place des sociétés civiles dans les instances de la Francophonie et veut que cela se traduise par des moyens et un droit de parole effectifs, car les grands projets culturels et économiques ne fonctionnent que si les citoyens sont associés aux décisions qui les concernent.

Le groupe des entreprises de l'ESS et de la Coopération salue le travail des rapporteuses et a voté en faveur de cette résolution

Environnement et nature

Le thème de ce XXe sommet de la francophonie rappelle l'objectif de développement durable n°16

adopté en 2015 par l'ONU : La paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable.

10 ans après la COP21 de Paris, les impacts climatiques se sont multipliés, touchant de plein fouet les territoires déjà les plus vulnérables. Les ambitions de cet accord sont mises à mal par une recrudescence des tensions géopolitiques et un manque de coopération, qui les font passer au second plan.

Une piste pour renouer avec la coopération est celle du partage. L'adaptation de tous les territoires étant devenue inévitable, ces derniers pourraient partir des défis communs qu'ils rencontrent pour se parler.

Outre-mer français, pays et Etats insulaires partagent les mêmes préoccupations au sein de la Francophonie. Or, de nombreuses initiatives locales existent déjà. Elles peuvent concerner aussi bien la protection de la biodiversité que l'aménagement des territoires, via la transmission des savoir-faire, parfois partagés par les habitants d'un même bassin océanique. La pratique ancestrale polynésienne du Rāhui en est un exemple. S'appuyer sur ces expériences partagées permettrait de lutter contre la maladaptation.

Les Outre-mer peuvent partager avec les pays francophones, les expériences françaises sur les plans de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, et leur vision de la justice climatique. Il faut rappeler à ce titre l'engagement du CESE pour des politiques d'adaptation basées sur les solutions fondées sur la nature par l'adoption d'un avis relatif à la montée des eaux dans l'Outre-mer (Mai 2025, « La montée des eaux en Outre-mer : un phénomène inéluctable face auquel il faut s'adapter »), ou l'avis à venir sur

l'adaptation au changement climatique.

Cette résolution place la société civile organisée et la jeunesse au centre des travaux en faveur de la paix. En effet, ils sont les remparts de la démocratie et les moteurs des transitions sociales et environnementales. A ce titre, le Groupe environnement et nature se félicite du soutien du CESE à ces dynamiques.

Enfin, le Groupe salue la promotion de la place des femmes dans la Francophonie, avec par exemple le fonds de soutien « La Francophonie avec Elles », favorisant l'autonomisation des femmes. Ce soutien participe à combattre la précarité renforcée par l'instabilité, lien rappelé lors de l'avis adopté par le CESE en Mars 2023, « Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique ».

Le Groupe environnement et nature vote cette résolution qui soutient la coopération de la société civile des Outre-mer et des pays francophones dans les échanges au sein de ces espaces.

Familles

Cette résolution prolonge les travaux du CESE déjà menés. Elle donne corps à une recommandation constante : faire des territoires ultramarins des acteurs clés de la Francophonie.

Leur rôle est stratégique. Les Outre-mer placent la France au contact direct de nombreux pays et participent au rayonnement de la Francophonie. Dans le Pacifique, région très largement anglophone, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna en portent les valeurs.

Ils sont aussi une richesse culturelle et linguistique exceptionnelle : Cette diversité, marqueur fort de la Francophonie, est un atout pour dialoguer avec leurs voisins. Ce patrimoine se transmet d'abord au sein des familles,

puis grâce aux associations et à l'éducation populaire : c'est ce lien entre les générations qu'il faut aussi soutenir.

Enfin, les Outre-mer sont particulièrement exposés au changement climatique, comme les petits États insulaires et de nombreux membres de l'OIF : Le cyclone Chido à Mayotte l'a douloureusement rappelé, et les associations ont alors été en première ligne pour héberger et accompagner les familles. Leur expérience de l'adaptation et de la résilience doit être partagée dans l'espace francophone.

Pour le groupe Familles, les propositions de la résolution convergent vers une même ambition : que la Francophonie améliore le quotidien des familles ultramarines.

Cela commence par les jeunes, souvent durement touchés par le chômage. Nous soutenons pleinement la création d'un dispositif francophone de mobilité et de coopération fondé sur la réciprocité, ainsi que la formation et l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes : partir pour apprendre, revenir pour entreprendre.

Cela passe aussi par les familles. D'un territoire à l'autre, les réalités diffèrent, mais les préoccupations se rejoignent : la santé des jeunes et la santé mentale, le vieillissement, les violences faites aux femmes et aux enfants. Les coopérations francophones devraient permettre d'y répondre.

Cela repose enfin sur celles et ceux qui font vivre ces coopérations au quotidien : les associations, dont les associations familiales, et plus largement les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il est important

qu'ils soient associés aux travaux de la Francophonie économique, et soutenus par des financements pluriannuels.

Le Groupe Familles a adopté la résolution.

Jeunesses

De Nouméa, le Vanuatu est à une heure d'avion, et Paris à plus de vingt. Pourtant, quand les jeunes kanak cherchent un stage, un service civique ou un échange universitaire, presque tous les dispositifs publics mènent à la France continentale. Des ponts ont été construits entre chaque territoire ultramarin et Paris, beaucoup moins entre ces territoires et les pays de leur région. Cette résolution propose de corriger cette géographie un peu absurde et nous nous en réjouissons.

Encore faut-il donner aux jeunesses ultramarines les moyens de circuler. Nous saluons la proposition d'un dispositif francophone de mobilité et d'un « Erasmus des sociétés civiles ». Nous sommes particulièrement attachés à son principe de réciprocité, qui en fait une véritable coopération.

Ces associations sont la Francophonie de terrain. Quand le cyclone Chido a frappé Mayotte, elles étaient en première ligne. Mais pour répondre à l'urgence, elles doivent pouvoir agir dans la durée, en consolidant les libertés d'association, d'expression et de réunion, et les financements pluriannuels.

Nous saluons aussi un texte qui ne regarde plus les Outre-Mer comme des territoires exposés, mais

aussi et surtout comme des territoires porteurs de solutions : leur espace maritime, leur biodiversité marine, leur savoir-faire en matière d'adaptation et de résilience insulaire. Nous prolongerons au sein de la délégation en valorisant aussi les écosystèmes terrestres et littoraux : la forêt guyanaise, les mangroves, la flore endémique de Nouvelle Calédonie. Ce sont des puits de carbone, des solutions fondées sur la nature face aux risques climatiques et autant de sujets de coopération scientifique et régionale avec les pays voisins.

Nous restons néanmoins attentifs sur deux points.

- D'abord, la résolution juge utile d'étudier la création du dispositif de mobilité. Nous veillerons à ce qu'il se concrétise, avec des moyens dédiés, et qu'il soit conçu avec les organisations de jeunesse, pas seulement pour elles.
- Ensuite, la résolution souhaite que les sociétés civiles ultramarines soient pleinement associées aux instances décisionnaires de la Francophonie. Nous souhaitons que les organisations de jeunesse y trouvent toute leur place : là où se prennent les décisions, et pas seulement dans les programmes qui leur sont destinés. Et c'est aussi en continuant à défendre la richesse du plurilinguisme et du pluriculturalisme sur l'ensemble de ces territoires que la Francophonie de demain pourra se construire avec celles et ceux qui la font et feront vivre.

Outre-mer

« La paix est la meilleure arme pour le développement qu'un peuple puisse avoir. » c'est sûrement en hommage à la citation de Nelson MANDELA, que le Cambodge a choisi le thème du XXème Sommet de la Francophonie : « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une

stabilité durable ».

Qui de mieux placé que le pays hôte pour connaître le prix des combats à mener pour accéder à la paix ?

L'organisation de ce Sommet dans l'espace Asie-Pacifique est remplie de symboles. En effet, le Cambodge veut adresser un message d'espoir, de renaissance et de dynamisme au monde après avoir traversé l'un des chapitres les plus sombres du XXe siècle.

Le second n'est pas plus un symbole qu'une ambition de repositionner le pays et la région sur la scène francophone internationale dans un espace de 4.7 milliards d'habitants mais dont la part de locuteurs ne dépasse pas les 0.3% de la population, largement anglophone.

Aussi, en déplaçant la diplomatie francophone en Asie du Sud-Est, ce sommet est non seulement une opportunité de faire rayonner la francophonie océanienne sur la scène internationale mais de mettre les projecteurs sur le travail de coopération institutionnelle, universitaire et scientifique engagée par les trois territoires français du Pacifique.

Cependant, au-delà des symboles, cet événement ne doit pas être envisagée sous le seul prisme de la diffusion de la langue française. Elle doit également créer des opportunités dans les domaines économique, social, culturel, environnemental, scientifique et institutionnel.

Puisque les Outre-mer ne sont pas un tout gémellaire, il conviendrait d'éviter une approche faisant de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie et de Wallis et Futuna de simples relais de la politique française. Leur valeur ajoutée réside précisément dans leur capacité à mettre en relation la France, l'espace francophone et les sociétés du Pacifique. La francophonie de l'Asie-Pacifique porte

d'immenses ambitions :

- Grâce aux efforts de l'Agence Universitaire de la Francophonie, elle doit à la fois être des leviers tout autant que des passerelles permettant de valoriser les échanges universitaires et la recherche scientifique en particulier dans le domaine environnemental, écologique, culturel, ou encore de la santé.
- Elle doit montrer la vitalité démocratique et institutionnelle notamment au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Par son implantation régionale et ses réseaux, elle peut contribuer à rapprocher les élus et les assemblées de la région autour d'enjeux communs.
- Il ne faut surtout pas oublier que le projet francophone contemporain ne peut se construire sans la participation active des peuples, des citoyennes et des citoyens.

Parce que la Francophonie doit également être pensée comme une Francophonie des sociétés civiles, parce qu'elle doit donner le pouvoir d'agir à ceux qui font vivre la langue et ses valeurs sur le terrain, le Groupe des Outre-mer a voté cette résolution.

Santé, citoyenneté et solidarités

Parlé aujourd'hui par près de 400 millions de locutrices et locuteurs, le français, « langue de culture », porte des valeurs universelles de démocratie, de coopération, de solidarité et de développement durable sur les cinq continents.

Dans un contexte mondial troublé, le prochain Sommet aura pour thème « Réinvestir dans la paix pour une prospérité partagée et une stabilité durable » qui inscrit la Francophonie comme une réponse aux enjeux de développement humain : éducation, santé, lutte contre la pauvreté et égalité femmes /hommes.

La présence des Outre-mer sur tous les continents et la mobilisation de leurs sociétés civiles en font des points d'ancrage et des passerelles entre la France, l'espace francophone et leurs bassins régionaux.

Pour le groupe Santé, Citoyenneté et Solidarités, la Francophonie est plus qu'un espace de coopération entre États ; c'est aussi un espace de citoyenneté, d'engagement et de dialogue entre les peuples qui doit placer les citoyens au cœur de son projet.

Les organisations de la société civile dans les Outre-mer font vivre concrètement, par leur connaissance des territoires et leur proximité avec la population, les valeurs de solidarité, de paix, de développement durable et de cohésion sociale de l'espace francophone.

Dans moins d'un mois, au cœur de l'Asie, alors que s'accumulent les tensions géopolitiques, climatiques, démographiques et technologiques,

le groupe espère que le XXe Sommet portera une vision d'apaisement, favorisera le dialogue interculturel et renforcera l'amitié entre les peuples.

Les sociétés civiles prendront toute leur part dans la construction d'un monde plus juste. Par leur position singulière, les sociétés civiles ultramarines pourront y jouer un rôle clé.

C'est cette Francophonie, ancrée dans les territoires, portée par les sociétés civiles et les citoyens, que nous souhaitons encourager.

C'est dans cet esprit que le groupe Santé, Citoyenneté et Solidarités a voté cette résolution.

UNSA

Le groupe UNSA remercie la délégation aux Outre-mer et les rapporteuses pour ce texte, qui porte deux idées fortes que nous tenons à souligner.

La première est celle de faire des Outre-mer des acteurs d'une Francophonie vécue et concrète. Celle-ci ne vit pas seulement dans les sommets, mais aussi dans des espaces géographiques qu'il convient de renforcer comme lieux d'échanges, de partage et de solidarité.

L'espace Caraïbes et le bassin de l'océan Indien constituent, à ce titre, des exemples parlants : malgré des inégalités socio-économiques importantes entre les territoires, des dynamiques de coopération et de solidarité régionales existent déjà. Cette solidarité, fortement ancrée localement, constitue un levier pour donner une nouvelle impulsion à la Francophonie. Elle mérite d'être renforcée, soutenue et structurée institutionnellement à l'échelle régionale.

Les Outre-mer ne sont pas la périphérie de la Francophonie, ils en sont l'une des incarnations les plus concrètes et doivent permettre de faire vivre une Francophonie de voisinage, d'égalité et de

participation. À cet égard, nous soutenons particulièrement l'idée d'un Erasmus des sociétés civiles francophones, qui ouvrirait la mobilité aux jeunes, aux apprentis et aux acteurs associatifs.

La seconde idée est celle de renforcer une Francophonie engagée, associative et syndicale, en s'appuyant notamment sur le CESE et les Conseils économiques et sociaux des DROM-COM, qui constituent des espaces privilégiés pour porter ces enjeux. En effet, faute d'un portage politique suffisamment ambitieux, la Francophonie repose essentiellement sur sa communauté engagée. Le CESE souhaite lui donner un nouvel élan en lui permettant de s'impliquer davantage dans son pilotage. Le Village de la Francophonie et la FrancoTech constituent une première étape pour donner plus de place à la société civile dans la gouvernance de la Francophonie. Ces initiatives méritent d'être renforcées afin d'affirmer pleinement le rôle des Outre-mer dans l'espace francophone.

L'UNSA vote le projet de résolution.

Déclarations des groupes

XXÈME SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : LE CESE SOUTIENT LE RÔLE
DES OUTRE-MER DANS LEURS BASSINS RÉGIONAUX ET L'IMPLICATION
DE LEURS SOCIÉTÉS CIVILES AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Scrutin

Le CESE a adopté
cette résolution.

Nombre de votantes
et de votants : xxx
Pour : xxx
Contre : x
Abstentions : x

A VENIR

Ont voté pour

GRUPE	COMPOSITION
Agir autrement	
Agriculture, Mer et Ruralité	
Alternatives sociales et écologiques	
Artisanat et Professions libérales	
Associations	
CFDT	
CFE-CGC	
CFTC	
CGT	
CGT-FO	
Les Entrepreneurs avec la CPME et la CNPL	
Entreprises	
Entreprises Élus CCI	

XX^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE : LE CESE SOUTIENT LE RÔLE DES OUTRE-MER DANS LEURS BASSINS RÉGIONAUX ET L'IMPLICATION DE LEURS SOCIÉTÉS CIVILES AU SEIN DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Entreprises de l'ESS et de
la Coopération

Environnement
et nature

Familles

Jeunesses

Outre-mer

Santé, citoyenneté et
solidarités

UNSA

Se sont abstenu.e.s

GROUPE

COMPOSITION

Annexes

1

Composition de la délégation Outre-mer

Présidente

Maymounati MOUSSA

Vice-Présidentes

Nadine HAFIDOU

Sabine ROUX de
BÉZIEUX

Agir autrement

Sabine ROUX de
BÉZIEUX

Agriculture, mer et ruralité

Manon PISANI

Olivier LE NÉZET

Bernard SIMON
(Suppléant)

Associations

Julien MAST

Tarik TOUAHRIA

CFDT

Ingrid CLÉMENT

Pascal GUIHENEUF

Jean-Yves LAUTRIDOU

CFE-CGC

Brigitte TRAZZERA

CGT

Fabienne ROUCHY

Alain LE CORRE

Emmanuel VIRE

CGT-FO

Linda KEBBAB

Sébastien BUSIRIS

Les Entrepreneurs & la CNPL

Michel COY

Entreprises

Elisabeth TOME-
GERTHEINRICH

Entreprises Élus CCI

Nadine HAFIDOU

Environnement et nature

Anaïs DEPREZ

Caroline DONGE

Olivier SOULÈRES

Familles

Rachel CARLIER

Morgane LENAIN

Organisations Étudiantes et Mouvements de

jeunesse

Astrid VITAL DURAND

Outre-mer

Catherine DODEMAN

Maymounati MOUSSA

Eric LEUNG

Patrick LINGIBÉ

Shirley BILLOT
(suppléante)

Evelyne BRICHET
(suppléante)

Jocelyn JALTON
(suppléant)

Vaimu'a MULIAVA
(suppléant)

2

Table des sigles

ACCT	Agence de coopération culturelle et technique
AFD	Agence française de développement
AIF	Agence intergouvernementale de la Francophonie
AIMF	Association internationale des maires francophones
APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
AUF	Agence universitaire de la Francophonie
BBNJ	<i>Biodiversity Beyond National Jurisdiction</i>
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CES	Conseil économique et social
CESC	Conseil économique, social et culturel
CESCE	Conseil économique, social, culturel et environnemental
CESECE	Conseil économique, social et environnemental, de la culture et de l'éducation
CESECEM	Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de Martinique
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CESEM	Conseil économique, social et environnemental de Mayotte
CNPL	Centre national des professions libérales
COM	Collectivité d'Outre-mer
CRILOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement
CSI	Confédération Syndicale Internationale
DROM	Département et région d'Outre-mer
ESS	Economie sociale et solidaire
FIP	Forum des îles du Pacifique
IFDD	Institut francophone du développement durable
IFRECOR	Initiative française pour les récifs coralliens
IFREMER	Institut français pour la recherche en mer
IRD	Institut de recherche pour le développement
MNHM	Muséum national d'histoire naturelle
ODD	Objectifs de développement durable
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OING	Organisation internationale non gouvernementale
OIT	Organisation internationale du travail
PEID	Petits États insulaires en développement
PIURN	Pacific Island Universities Research Network
PME	Petite et moyenne entreprise

SIDS	<i>Small Island Developing States</i>
TPE	Très petite entreprise
UCESIF	Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEE	Zone économique exclusive

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

ecese.fr

Retrouvez le CESE sur les réseaux sociaux



Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental • N° 411260003-001026 - Dépôt légal : octobre 2026 • Crédit photo : Dicom



lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative



Les éditions des
Journaux officiels

N° 41126-0003

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185025-5

